

Procès-verbal

De la séance du Conseil Municipal

Du 24 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Etaient présents : M. AUJARD Etienne, Maire, M. FONBAUSTIER Jacques, Mme JABMEAU AUCLAIR Elodie, M. GRASON Yoann, M. BARNIERS François, Mme DAGOT Véronique, M. GONNET Pascal, Mme PRIN Nathalie, M. AUGRAS Bertrand, M. FRANCIERE Emmanuel, Mme CATTEAU Charlotte, Mme VILLAUDIERE Emilie, M. GARY Paul.

Etaient excusés : ayant donné procuration : M. MONTAGNE Monique à M. GONNET Pascal, Mme HERMET DESNOYER Lise à AUJARD Etienne.

Absents :

Secrétaire de séance : Paul GARY.

Ordre du jour :

- **Approbation PV du 25 juin 2026 ;**
- **CLECT - Attributions de compensation 2026 ;**
- **FAR 2027 - Rénovation de l'éclairage public ;**
- **Proposition achat parcelle H 0701 ;**
- **Bilan fiche actions communales 2026 - 2032 ;**
- **Bilan démarrage vie associative ;**
- **Changement budget imputation paye agent communal ;**
- **Redevances télécoms - occupation du domaine public 2026 ;**
- **Tarifs 2027 ;**
- **Divers.**

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

- **Approbation du PV de la séance du 25 juin 2026 (délibération 2026-45 votée à l'unanimité)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance de Conseil.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

*Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

- **Attributions de compensations (délibération 2026-46 – votée à l'unanimité)**

M. le Maire informe le conseil municipal, que lors de sa séance du 16 septembre 2026, le conseil communautaire a approuvé les montants des attributions de compensation définitives de 2026.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une délibération concordante entre l'EPCI et l'ensemble des communes concernées est nécessaire.

En conséquence, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution de compensations 2026 de la commune, comme présentée dans la délibération citée précédemment.

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :*

- Approuve le montant des Attributions de compensation, tel que proposé par la CCCB, soit 36 385.64 € pour la commune d'Ambrault.

- **FAR 2027 – Rénovation de l'éclairage public (délibération 2026-47 – adopté à l'unanimité)**

Le Maire informe que suite au projet de sécurisation et de rénovation de la traversée du village, des aménagements seront coordonnés avec des travaux de dissimulation et de sécurisation des réseaux aériens.

C'est ainsi l'opportunité de rénover et moderniser l'éclairage public afin de l'adapter aux futurs aménagements mais surtout d'améliorer la sécurité des usagers.

Le montant des travaux de rénovation de l'éclairage public de la phase n 1 s'élève à : 48 720€
Afin de financer cette opération,

*Le Conseil Municipal,
Après délibération,*

- sollicite l'aide du Département dans le cadre du FAR 2027 pour un montant de 14 000€.
- accepte le plan de financement comme suit:
 - FAR 2027: 14 000€
 - Région CRST: 14 616€
 - Fonds Propre: 20 104€

- **Proposition achat de parcelle H 701**

Le Maire informe qu'un terrain de 6 174 m² sera bientôt en vente route de Châteauroux au prix de 23€/m² (non viabilisé). Le CM souhaite faire une proposition d'achat au prix de 6€ le m².

- **Bilan fiche actions communales 2026-2032**

Y. GRASON propose de mettre en place un groupe de travail concernant les projets de mise en place d'actions pour accompagner les 12/25 ans, d'actions intergénérationnelles ainsi que la mobilité des jeunes et des aînés. E. VILLAUDIERE, C. CATTEAU, N. PRIN, V. DAGOT, P. GARY souhaitent intégrer le groupe.

E. JABMEAU AUCLAIR et P. GARY vont mettre en place une page Facebook afin de pouvoir publier des actualités, événements, etc...

- **Bilan démarrage vie associative**

E. VILLAUDIERE fait un bilan du club de badminton ainsi que des manifestations à venir. Y. GRASON informe des nouvelles activités proposées par Familles Rurales, gymnastique et pilates qui ont lieu au gymnase et au dojo.

C. CATTEAU présente le club de tennis de table.

Le club de football débute cette nouvelle saison avec deux équipes séniors et des bons résultats.

Le club de Karaté démarre doucement au dojo avec des cours de self défense le vendredi et de karaté le lundi et mercredi.

Le maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association BluesBerry.

- **Changement budget imputation paye agent communal (délibération 2026-48 votée à l'unanimité)**

Le Maire informe qu'il a été décidé, lors de la délibération 2021-22 du 14/04/2021, de basculer le salaire d'un agent communal sur le budget assainissement.

La modernisation et l'automatisation de la station d'épuration ne suscite plus le temps initialement alloué dans cette délibération.

*Ainsi, après délibération,
Le Conseil Municipal,*

- décide de transférer intégralement le salaire de l'agent communal sur le budget assainissement, à compter du mois d'octobre.

- **Redevances télécoms - occupation du domaine public (délibération 2026-49- votée à l'unanimité)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- décide de fixer pour l'année 2026 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 49.11 € par kilomètre et par artère en souterrain

- 65.49 € par kilomètre et par artère en aérien

- que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

- **Tarifs 2027**

⇒ **TARIFS 2027 SALLE DES FETES** (délibération 2026-50 – voté à l'unanimité)

- Fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2027 pour la location de la salle polyvalente.
- Le versement d'arrhes à la réservation est égal à la moitié du montant de la location. Les arrhes resteront acquises à la commune en cas de résiliation de la location pour quelque raison que ce soit.

	HABITANT LA COMMUNE	HORS COMMUNE
½ SALLE		
- Le samedi	100.00 €	140.00 €
- Les autres jours	60.00 €	80.00 €

SALLE ENTIERE

- Le samedi	180.00 €	250.00 €
- Les autres jours	120.00 €	150.00 €
- Week-end	250.00€	350.00€
- CUISINE	40.00 €	40.00 €

⇒ **TARIFS 2027 Bois de chauffage** (délibération 2026-51 – voté à l'unanimité)

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,**

- fixe les tarifs de la vente de bois de chauffage pour 2027: le stère de bois 8€ HT

⇒ **TARIFS 2027 Cimetière** (délibération 2026-52 – voté à l'unanimité)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs 2027 doivent être fixés pour les différentes concessions au cimetière d'Ambrault :

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,**

- fixe à 0.50€ par jour l'occupation du caveau provisoire ;
- fixe à 292 € la concession au cimetière pour une durée de 50 ans ;
- fixe à 400€ la case au columbarium pour une durée de 30 ans ;
- fixe à 400€ la cave-urne pour une durée de 30 ans.

⇒ **TARIFS 2027 Assainissement** (délibération 2026-52 – voté à l'unanimité)

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2027 pour le service assainissement :

***Prime fixe annuelle :** 90€ HT par foyer raccordé ou raccordable.

***Prime proportionnelle :** 1.25€ HT à partir du 1er mètre cube consommé correspondant au relevé de compteur de l'usager raccordé ou raccordable, tarif applicable sur la consommation de l'année 2026 (facture intervenant courant 2027).

***Nettoiemment des siphons d'assainissement :** forfait 38€ HT.

• Divers

- RTE organise une réunion publique le mercredi 30 septembre à la salle des fêtes d'Ambrault pour présenter son projet de construction d'une ligne à haute tension entre Eguzon et Marmagne.
- Le Maire propose l'achat d'un magazine Petit Gibus pour offrir à tous les élèves de CM1/CM2 de l'école d'Ambrault. Le CM donne son accord ;
- La Région propose l'arrêt d'un bus numérique sur la commune à destination des seniors retraités. Le CM accepte ;
- Le Maire fait un point sur les travaux prévus de la cour d'école n°1. En raison de nouvelles contraintes administratives, les dossiers de subvention ne pourront pas être finalisés à temps pour un démarrage des travaux aux vacances d'octobre. Les travaux sont ainsi reportés aux vacances d'hiver ;
- Le Maire informe de l'avancée du dossier concernant la mise aux normes du point A2 de la station d'épuration ;
- M. FONBAUSTIER annonce l'arrivée d'une nouvelle DGS à la CCCB ;
- M. FONBAUSTIER dresse un bilan de la réunion petite enfance. 107 élèves ont fait leur rentrée en septembre soit + 8 enfants en maternelle ;

- E AUCLAIR fait le bilan de la dernière réunion SICTOM : des points d'apports collectifs ont été mis en place dans certaines collectivités. Ambrault gardera la collecte porte à porte de sacs poubelles pour 2027 ;
- P. GONNET, avec l'aide des employés communaux, a installé l'alimentation nécessaire pour la climatisation au cabinet médical ;
- C. CATTEAU informe de la tenue d'une réunion sur la mutualisation ;
- Le Maire informe de la visite de la nouvelle sous-préfète, et qu'une réunion est prévue avec elle.

Levée de la séance : 22h30

Le Maire

Le secrétaire de séance